



<u>AMPLIATIONS</u>	
Commissaire délégué	1
Gouvernement	1
Congrès	1
Trésorier	1
Directions	14
JONC	1
Archive NC	1
SECAL	1

ASSEMBLÉE DE PROVINCE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

N°47-2011/APS

DÉLIBÉRATION

portant approbation du compte rendu annuel à la collectivité locale 2010 de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de Dumbéa sur Mer - Arrêtés des comptes au 31 juillet 2011

L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération n°02-2006/APS du 10 janvier 2006 relative à la création de la ZAC de Dumbéa sur Mer ;

Vu la délibération n°62-2007/APS du 15 novembre 2007 relative à la régularisation de la création de la ZAC de Dumbéa sur Mer sur la commune de Dumbéa ;

Vu la délibération n° 28-2007/APS du 12 avril 2007 adoptant le dossier de réalisation de la ZAC de Dumbéa sur Mer ;

Vu la délibération n° 29-2007/APS du 12 avril 2007 approuvant le plan d'aménagement de zone de la ZAC de Dumbéa sur Mer ;

Vu la délibération n° 30-2007/APS du 12 avril 2007 approuvant le programme des équipements publics de la ZAC de Dumbéa sur Mer ;

Vu la délibération n° 44-2010/APS du 14 octobre 2010 accordant une garantie d'emprunt de la province Sud aux emprunts souscrits par la société d'équipement de la Nouvelle-Calédonie (SECAL) dans le cadre d'une restructuration du financement de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de Dumbéa sur Mer ;

Vu la délibération modifiée n° 63-2010/APS du 21 décembre 2010 relative au budget de la province Sud pour l'exercice 2011 ;

Vu la convention de concession d'aménagement modifiée n° C306-07 du 7 décembre 2007 entre la province Sud et la société d'équipement de Nouvelle-Calédonie (SECAL) ;

Vu le rapport final de la mission d'évaluation de la ZAC de Dumbéa sur Mer d'avril 2010 ;

Entendu le rapport n° 50-2011 des commissions conjointes du budget, des finances et du patrimoine et de l'habitat, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire en date du 6 décembre 2011,

A ADOPTÉ EN SA SÉANCE PUBLIQUE DU 22 DÉCEMBRE 2011, LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :

ARTICLE 1 : Le compte rendu annuel à la collectivité locale de la zone d'aménagement concerté Dumbéa sur mer, portant sur l'exercice 2010, ainsi que le bilan actualisé au 31 juillet 2011, et établi conformément au tableau ci-dessous, sont approuvés.

-ZAC DSM -	Au 31 juillet 2011		
	Bilan (budget total)	Facturé	Taux de réalisation
PRODUITS DE CESSIONS	35 472 269 106	3 314 004 778	9%
PARTICIPATIONS, SUBVENTIONS, AUTRES	3 252 730 894	2 916 085 626	90%
<i>En prêts et avances</i>		6 788 150 288	
TOTAL PRODUITS (hors en prêts)	38 725 000 000	6 230 090 404	16%
ACQUISITIONS ET ETUDES	5 778 717 326	4 927 788 198	85%
TRAVAUX SECTEUR 1, 2 et 3	7 418 000 000	5 124 165 994	69%
TRAVAUX SECTEUR 4 et 5	5 264 000 000	0	0%
ECHANGEUR	1 384 000 000	212 709 639	15%
M ED POLE	257 000 000	1 517 020	1%
DEPLACEMENT LIGNE HAUTE TENSION	600 000 000	52 619 623	9%
VOIE SUD	2 090 000 000	1 084 882 184	52%
TRAVAUX VRD SUR PANDA	780 000 000	0	0%
AUTRES TRAVAUX	3 177 545 772	575 902 312	18%
PREMIER GROUPE SCOLAIRE	619 999 998	44 494 582	7%
DEUXIEME GROUPE SCOLAIRE	660 000 000	353 496 674	54%
GROUPE SCOLAIRE PROVISOIRE	88 983 083	88 982 558	100%
AUTRES EQUIPEMENTS PUBLICS	4 102 716 000	0	0%
STEP	1 492 000 000	16 477 956	1%
LOCAUX DE LA SECAL SUR DSM	20 849 392	16 211 860	78%
REMUNERATION SECAL	1 844 430 191	403 288 290	22%
FRAIS FINANCIERS	3 076 258 237	573 964 982	19%
FRAIS GENERAUX	70 500 001	21 830 256	31%
TOTAL CHARGES	38 725 000 000	13 498 332 128	35%

ARTICLE 2 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le commissaire délégué de la République, notifiée à l'intéressée et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Le président

Pierre FROGIER

8730 du 28-12-2011

Délibération n° 47-2011/APS du 22 décembre 2011 portant approbation du compte rendu annuel à la collectivité locale 2010 de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de Dumbéa sur Mer - Arrêtés des comptes au 31 juillet 2011 (p. 9762).